



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/04.22
Références DPA : 10008887/NDE.dti

PERMIS UNIQUE AVIS

Arrêts du Conseil d'Etat du 2 avril 2025 – n°262.861 et 262.862

Le Collège communal informe la population que le permis unique octroyé partiellement à **ASPIRAVI - Vaarnewijkstraat, 17 à 8530 Harelbeke** pour un établissement sis à proximité de la rue des Fermes, le long de la E411 sur les parcelles sises à 5330 Assesse, 1ère division, section D, n°427B2 et 425D et section C, n°187M et 167M, autorisant la construction et l'exploitation de 2 éoliennes (n°1 et 2) d'une puissance nominale de 3.6 MW et d'une cabine de tête et refusant les 2 autres éoliennes (n°3 et 4), **a été annulé sur recours par le Conseil d'Etat. Dès lors, les 4 éoliennes précitées ne sont donc plus couvertes par la moindre autorisation.**

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 15/04/2025 au 05/05/2025 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi), ou le lundi soir de 16h à 20h seulement sur rendez-vous

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre I^{er} du Code de l'environnement.

A Assesse, le 15/04/2025

Pour le Collège communal,

W. LAMBERT

Directrice Générale



G. GRAINDORGE

Bourgmestre